



## Accompagner les agriculteurs pour intégrer la biodiversité dans les pratiques agricoles



Agriculteur individuel

### Réalisation d'un diagnostic biodiversité (MODULE 1) Accompagnement dans l'engagement MAEC (MODULE 2)

#### Public

Tous les agriculteurs du département.

#### Durée

MODULE 1 : 2 à 2,5 jours - 1 fois par exploitation

MODULE 2 : 1,5 jours - 1 fois par exploitation / 5 ans

#### Intervenants :

MOITY Marlène  
SOTTEAU Christophe  
Chargés d'études en biodiversité

#### Nos tarifs

Gratuit pour les agriculteurs.  
Pour la Chambre d'agriculture

Coût Diagnostic :

2 à 2,5 j x 912 € = 1824 à  
2280 € TTC

Dossier MAEC : 1,5j x 912 € =  
1368 € TTC

Financements complémentaires:

Chambre d'agriculture,  
Conseil Départemental



Conditions de vente sur demande.

#### Objectif

Favoriser la biodiversité ordinaire et patrimoniale en milieux cultivés, mais surtout la biodiversité fonctionnelle favorable à l'agriculture.

**MODULE 1 :** Accompagner les agriculteurs à prendre en compte la biodiversité dans leurs systèmes d'exploitation et à adapter leurs pratiques.

**MODULE 2 :** Accompagner l'agriculteur dans la constitution de son dossier d'engagement MAEC.

#### Notre service

##### MODULE 1 :

- Après sollicitation par l'agriculteur, préparation du diagnostic.
- Rendez-vous avec l'agriculteur pour réaliser l'enquête diagnostic :
  - o Relevés de l'assolement et des éléments fixes du paysage.
  - o Sensibilisation à l'intérêt de la biodiversité.
  - o Discussion sur les intérêts, motivations et limites de l'agriculteur.
  - o Visite sur le terrain.
- Analyse des réponses et des motivations, réalisation de la cartographie et propositions d'aménagements et de gestions.
- Rendez-vous avec l'agriculteur pour la restitution du diagnostic. Présentation des propositions d'aménagements, échanges sur les propositions acceptables.

##### MODULE 2 :

- Présentation du Cahier des charges de la MAEC et des engagements.
- Proposition et conseil sur les engagements réalisables sur l'exploitation
- Constituer le dossier d'engagement avec les formulaires, la cartographie, le cahier des charges.
- Accompagnement administratif (remplissage du dossier, réglementation BCAA, ...) et accompagnement technique pour la mise en œuvre de la MAEC (techniques d'implantation, espèces et mélanges semés...).

#### Documents remis

**Module 1 :** Dossier livret Diagnostic et Rendu du diagnostic

**Module 2 :** Dossier d'engagement MAEC et Cahier d'enregistrement des pratiques

#### Nos références

Neutralité et indépendance du conseil - Pluridisciplinalité des compétences à la CA77 - Conseils techniques adaptés et propre à chaque exploitation - Implantation historique de la CA77 - Pérennité de la structure - Relations favorables avec l'administration et les collectivités

Contact : secrétariat Pôle Agronomie et Environnement 01 64 79 30 75

agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne - 418 rue Aristide Briand - 77350 Le Mée-sur-Seine

La Chambre d'agriculture respecte un code d'éthique destiné à protéger vos intérêts essentiels.

Consultez-le sur [www.ile-de-france.chambagri.fr](http://www.ile-de-france.chambagri.fr)

Réalisation : Chambre d'agriculture 77 - septembre 2015



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
SEINE-ET-MARNE